

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1515

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« induites »,

insérer le mot :

« humaines ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 4, 5, 6, 12, 19 et 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.